

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au sous-sol du Centre Culturel Georges Deschênes, 367, avenue Principale à Dégelis, le 18 mars 2026 à 19:30 heures.

PRÉSENCES M. Jérémy Robert (Auclair), M. Daniel Dumont (Biencourt), M. Bernard Caron (Dégelis), Mme Marie-Pier Ouellet (Lac-des-Aigles), M. Yvan Côté (Packington), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Alain Morin (St-Elzéar-de-Témiscouata), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), M. Steve Boucher (St-Honoré-de-Témiscouata), Mme Lyne Arpin (St-Jean-de-la-Lande), Mme Marie-Pier Morneau (St-Louis-du-Ha ! Ha !), Mme Katie Bossé (St-Marc-du-Lac-Long), M. Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec), Mme Valérie Beaulieu (St-Pierre-de-Lamy) et M. Christian St-Pierre (Témiscouata-sur-le-Lac), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue).

Assistent également M. Maxime Groleau (RIDT).

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Claude H. Pelletier.
Il est proposé par M. André St-Pierre, appuyé par Mme Katie Bossé, d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1876
- 2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE**
M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 21 janvier 2026.

M. Claude H. Pelletier demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.
Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Christian St-Pierre, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 21 janvier 2026 soit accepté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1877
- 3) **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
M. Maxime Groleau effectue la lecture des comptes payés et à payer.
Il est proposé par M. Alain Morin, appuyé par M. Bernard Caron, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 18 MARS 2026

Ministre du Revenu du Québec	446,83 \$
Caisse pop. Desjardins du Témiscouata	4 473,24 \$
Banque Nationale du Canada	1 972,68 \$
Financière Banque Nationale	2 547,47 \$
Pelletier Jocelyn	200,00 \$
Coopérative de solidarité des retraités de Squatec	600,00 \$
Municipalité de St-Michel-de-Squatec	279,95 \$
Acoulon Louise	119,33 \$
Avantis Coopérative	9,71 \$
BASE 132	632,36 \$
BELL Canada	1 754,48 \$
BENEVA Inc	4 494,45 \$
Buanderie K	55,19 \$
BUROPRO Citation	233,42 \$
CSSFL	2 290,31 \$
DAS	35 588,87 \$
Dépanneur Jacques Lamonde	254,81 \$
Excel Promo+Inc	3 189,00 \$
Extermination Témis	97,73 \$
Francotyp-Postalia Inc	344,93 \$
Garage André L'Italien	147,54 \$
GFL Environnement 2023 Inc	32 782,81 \$
Harnois Énergies	3 584,68 \$
Hydro-Québec	3 910,40 \$
Laurentide Environnement Inc	5 707,80 \$
MNP LLP	10 261,52 \$
Municipalité Dégelis	2 227,47 \$
Oxygène Design	1 072,15 \$
Pages Jaunes	55,78 \$
PG Solutions Inc	2 788,14 \$
Pièces Témis Inc	245,17 \$
Place du Travailleur enr.	275,57 \$
Potvin Jacinthe	72,27 \$
SÉMER Inc	4 988,03 \$
Services Sanitaires A. Deschesnes	208 373,94 \$
Simetech Environnement Inc	15 860,68 \$
Soudures J.M. Chantal Inc	25 035,81 \$

Véolia ES Canada	2 659,01 \$
Total payés	379 633.53 \$
<u>COMPTES À PAYER AU 18 MARS 2026</u>	
Acoulon Louise	193,97 \$
Avantis Coopérative	229,46 \$
Banque Nationale du Canada	991,20 \$
BASE 132	879,56 \$
BENEVA	4 521,78 \$
Brandt Tractor Inc	32,97 \$
Buanderie K	43,69 \$
BURPRO Citation	550,56 \$
Caisse Pop. Desjardins du Témiscouata	1 981,12 \$
Construction CB 2004 Inc	172,46 \$
École Secondaire de Cabano	500,87 \$
Excel Promo+Inc	4 013,78 \$
Extermination Témis	97,73 \$
Ferme Yves Pelletier Inc	1 652,77 \$
Financière Banque Nationale	1 297,73 \$
Francotyp-Postalia Canada Inc	137,80 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	770,69 \$
Groleau Maxime	275,87 \$
Harnois Énergies	3 240,81 \$
Infodimanche	529,95 \$
Laurentide Environnement Inc	1 834,83 \$
Mastercard	2 389,87 \$
MNP LLP	2 360,15 \$
Municipalité Dégelis	1 967,47 \$
Pétroles JMB	900,12 \$
Pièces Témis Inc	50,81 \$
Place du Travailleur enr.	31,73 \$
Potvin Jacinthe	54,26 \$
Simetech Inc	3 513,21 \$
Transport Forestier Hugo Beaulieu	2 326,23 \$
Tribu Communication	1 259,40 \$
Total à payer	38 802.85 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1879

4) **ADMINISTRATION**

a) **États financiers vérifiés au 31 décembre 2026**

Mme Clodya Lévesque, directrice principale en certification et comptabilité chez MNP, effectue la présentation des états financiers vérifiés au 31 décembre 2025.

M. Maxime Groleau complète avec les informations nécessaires.

L'année financière 2025 se termine avec un surplus de 1 031 891 \$, soit 15,94 % du budget adopté. Ce surplus est principalement dû au versement de la dernière année de compensation pour les services de recyclage par Recyc-Québec.

Il est proposé par M. Christian St-Pierre, appuyé par M. Yvan Côté, d'approuver les états financiers vérifiés de la RIDT au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1880

Une copie sera transmise à chaque municipalité membre afin que les conseils municipaux les entérinent aussi. Le rapport sera aussi transmis au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, par la plateforme prévue à cet effet.

b) **Mauvaises créances**

Une fois la vérification comptable de fin d'année effectuée, la RIDT doit présenter la valeur réelle des comptes à recevoir en évaluant les mauvaises créances. Celles dont la perception est incertaine ont fait l'objet d'une provision dans les états financiers.

Les créances, provisionnées et jugées irrécupérables, peuvent être radiées définitivement des livres de la RIDT.

Il est proposé par M. Bernard Caron, appuyé par M. Daniel Dumont, que la RIDT radie les comptes à recevoir suivants, provisionnés comme mauvaises créances, pour un montant total de 751,99 \$:

×	Color Christian	35,00 \$	utilisation écocentre (2023-11)
×	Lavoie Yvan	50,00 \$	utilisation écocentre (2024-09)
×	Moreau Antony	15,00 \$	achat d'une roue de bac roulant à déchets (2023-10)
×	Pelletier Maryse	251,50 \$	utilisation écocentre (2024-10)
×	Plourde Jenny	128,01 \$	achat d'un bac roulant à déchets (2025-07)
×	Potvin Williams	172,48 \$	utilisation lieu d'enfouissement (2024-10)
×	Rodrigue Brandon	50,00 \$	utilisation écocentre (2024-07)
×	Soucy Maxime-Julien	50,00 \$	utilisation écocentre (2025-02)

M. Maxime Groleau est autorisé à faire les démarches nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1881

c) **Avis de motion et dépôt du projet de règlement R-015 « Création d'une réserve financière pour le lieu d'enfouissement technique »**

Depuis l'ouverture du lieu d'enfouissement technique en 2009, la RIDT met en réserve certains montants chaque année pour constituer un fond qui sera disponible après la fermeture et permettra de financer les opérations de suivi post-fermeture.

Depuis 2022, la réglementation provinciale a été modifiée et oblige la RIDT à prévoir la mise hors service des immobilisations pour ce lieu d'enfouissement (norme SP3280).

Les montants à mettre en réserve sont basés sur une évaluation technique de WSP et par une planification financière de RCGT qui est actualisée par les vérificateurs comptables.

La prochaine révision des montants à mettre en réserve devra être réalisée lorsque la cellule d'enfouissement n°3 sera construite et financée.

Mme Katie Bossé, par la présente,

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement R-015 décrétant la création d'une réserve financière pour le lieu d'enfouissement technique.
- dépose le projet de règlement R-015 intitulé « Création d'une réserve financière pour le lieu d'enfouissement technique ».

d) **Suivi - Rachat de certains fournisseurs par MATREC / GFL Environmental**

La RIDT a été avisée de plusieurs changements importants par rapport à nos fournisseurs.

GFL Environnemental et sa division MATREC viennent de procéder à l'achat de Services Sanitaires Alain Deschênes (collecte et transport des matières résiduelles) et de Campor - Simetech Environnement (vidange des installations septiques). Ils avaient déjà acheté Conteneurs KRT (transport et traitement des matériaux de construction) il y a trois ans.

Les contrats ne changent pas et sont en vigueur pour la durée prévue, tout comme le personnel de chaque entreprise qui reste en place, pour le moment.

En voici un résumé, pour un coût estimé de 3 807 382 \$ soit 57 % du budget 2026 de la RIDT.

- Collecte et transport des matières résiduelles (déchets, recyclage, organique et encombrant)
 - Services Sanitaires Alain Deschênes
 - En vigueur du 2 décembre 2024 au 2 décembre 2029
 - Budget 2026 prévu 2 507 172 \$
- Transport et traitement des matériaux de construction
 - MATREC
 - En vigueur du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026
 - Budget 2026 prévu 635 752 \$
- Vidanges des installations septiques
 - Simetech Environnement
 - En vigueur du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027
 - Budget 2026 prévu 664 458 \$

e) **Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français dans les communications de la RIDT**

L'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration québécoise auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte.

La RIDT est un organisme de l'Administration québécoise visé et elle doit se conformer à la disposition.

Il est proposé par M. Daniel Dumont, appuyé par M. Yvan Côté, d'informer le ministère de la Langue Française que la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata utilise exclusivement le français dans toutes ses communications.

La présente tient lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française et sera transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la RIDT et envoyée par courriel à tous ses employés dans les meilleurs délais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1882**

f) **Suivi - Sensibilisation scolaire et citoyenne**

La RIDT continue d'effectuer différentes activités de sensibilisation auprès de la population, des organismes et des entreprises de la région.

Sur simple demande, il peut s'agir d'aller animer un atelier d'information sur le compostage ou le recyclage, de mettre à disposition le kiosque d'information, de faire des animations scolaires ou encore d'aller rencontrer les employés d'une entreprise pour les aider à mieux trier leurs matières résiduelles. Voici quelques exemples de présence : journée acéricole du Témiscouata, évènement Swith tes fripes, journée nationale des cuisines collectives, ...

g) **Suivi - Tarification incitative**

Plusieurs entreprises ou organismes ont contacté la RIDT pour améliorer la gestion de leurs matières résiduelles suite à l'augmentation du coût des taxes de service pour les déchets ou l'obligation de retrait de leur conteneur à déchets.

Dès le mois d'avril, les bacs à déchets supplémentaires sans vignette ne seront plus vidés.

Les chauffeurs du transporteur continuent de signaler au mieux les endroits concernés et la RIDT transmet ces informations et un modèle de courrier pour que chaque municipalité puisse faire le suivi avec ces utilisateurs, si elle le souhaite.

5) **ÉCOCENTRES**

a) **Ouverture d'un poste d'opérateur pour l'écocentre de Dégelis**

M. Jean-François Martin, chargé de projets à la RIDT depuis mai 2021, quitte son emploi à la fin avril, comme il l'avait mentionné à la fin de l'automne 2025.

Après avoir fait la planification des besoins de la RIDT, il ne sera pas remplacé sur ce poste mais un nouveau poste sera créé à Dégelis, celui d'Opérateur d'écocentre (classe d'emploi 3 de la politique des conditions de travail). L'offre d'emploi sera diffusée jusqu'à la fin mars 2026.

b) **Projet de demande de subvention « Optimisation des écocentres »**

Recyc-Québec a lancé une nouvelle version du « Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres ». La RIDT avait déjà bénéficié de ce programme en 2023. L'aide financière peut atteindre 400 000 \$ et ne peut excéder 70 % des dépenses admissibles.

Plusieurs éléments à travailler dans les écocentres sont déjà identifiés dans le triennal d'immobilisations et d'autres pourraient être pertinents si la RIDT peut bénéficier d'aide financière.

M. Maxime Groleau effectuera les démarches pour monter un dossier complet et recevoir les soumissions nécessaires dans les meilleurs délais. Une fois bien défini, le conseil d'administration pourra valider le dépôt d'une demande pour le programme.

c) **Contrat - Transport et disposition des résidus domestiques dangereux 2026**

Les résidus domestiques dangereux provenant des 4 écocentres et des 15 dépôts municipaux sont gérés avec différents fournisseurs. Pour plusieurs matières, il n'y a pas de frais car des programmes provinciaux les prennent en charge (huile et assimilés, peinture, propane).

Pour les autres produits dangereux, la RIDT doit faire appel à une entreprise spécialisée.

Après avoir reçu des offres de prix et en prenant en considération les volumes traités en 2025, le coût annuel, avant taxes, serait le suivant pour les deux fournisseurs contactés

- Véolia 25 820 \$
- Solva-Rec 14 729 \$

Il est proposé par M. Bruno Malenfant, appuyé par Mme Marie Pier Ouellet, que la RIDT utilise les services de Solva-Rec pour les produits dangereux identifiés dans l'offre de service pour 2026. M. Maxime Groleau est autorisé à signer l'entente avec le fournisseur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1882**

d) **Contrat - Remplacement des systèmes de vidéosurveillance**

Les systèmes de vidéosurveillance existants dans les 4 écocentres ont été installés dans les écocentres en 2021. Depuis ce temps, il y a beaucoup de problèmes de connexion et d'accessibilité.

Le groupe EMS d'Edmundston a fait une proposition à la RIDT pour essayer de remettre en fonction les 4 systèmes Hikvision existants.

Si ce n'est pas possible, il faudra changer les 4 enregistreurs, tout en conservant les caméras, antennes et filage existants. Le coût pour un remplacement éventuel est de 6 170 \$ matériel et installation inclus pour les 4 écocentres.

Il est proposé par M. Jérémy Robert, appuyé par M. Alain Dubé, que la RIDT mandate l'entreprise Groupe EMS pour tenter de remettre en fonction les systèmes de vidéosurveillance des 4 écocentres. En cas d'impossibilité technique, les 4 enregistreurs seront remplacés selon la proposition déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1883**

e) **Suivi - Tests de broyage des tubulures d'érablières**

La mise en place des équipements de broyage par Techno-Forêt a pris un peu de retard. Les tests à grand volume devraient débuter cette semaine.

6) **LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

a) **Contrat - Déclarations obligatoires 2025 de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère**

Depuis 2022, la RIDT doit se conformer au Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA) pour les émissions de méthane et autres polluants au lieu d'enfouissement technique.

Il s'agit notamment de réaliser certains calculs et un rapport annuel sur les émissions provenant du lieu d'enfouissement technique.

Il est proposé par Mme Marie-Pier Morneau, appuyé par M. Bruno Malenfant, que la RIDT mandate la firme d'ingénieur WSP pour un montant de 3 808 \$ avant taxes afin de produire et déposer les différents rapports nécessaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1884**

b) **Achat - Instrument de mesure multi-paramètres pour le traitement du lixiviat**

La RIDT prétraite les eaux de lixiviation du lieu d'enfouissement et les rejette dans le réseau d'égout de la ville de Dégelis de mai à novembre de chaque année. De décembre à avril, les eaux sont accumulées dans les étangs mais ceux-ci ont une capacité limitée qui est atteinte chaque printemps.

Le programme de suivi environnemental et l'entente industrielle fixent les paramètres chimiques à respecter pour ces eaux ainsi que le volume maximum journalier. Des échantillons sont envoyés en laboratoire avant de débiter le rejet et chaque mois par la suite.

Plusieurs enjeux sont à surveiller : le niveau du pH et le taux d'azote ammoniacal ainsi que le début du rejet, qui doit être le plus tôt possible en mai pour « passer » le volume d'eau annuel.

Il est proposé par M. Christian St-Pierre, appuyé par Mme Katie Bossé, que la RIDT procède à l'achat d'un analyseur multiparamètres portable auprès de l'entreprise HANNA instruments pour un montant de 5 412 \$ avant taxes. Celui-ci facilitera le suivi environnemental et devrait permettre de limiter le nombre d'échantillons envoyés au laboratoire en début de saison et de réduire le temps de réponse pour le suivi de certains paramètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1885

c) **Achat - Détecteur de dioxyde d'azote et de monoxyde de carbone pour le garage**

Lors de la dernière inspection de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail, il a été recommandé de faire installer un détecteur d'azote et de monoxyde de carbone dans le garage de machinerie.

Il est proposé par M. Jérémy Robert, appuyé par M. Daniel Dumont, que la RIDT procède à l'achat d'un équipement qui répond aux différents critères pour un coût de 1 641,96 \$ avant taxes auprès de RMG Prévention. Par la suite, une calibration annuelle sera requise, pour un coût variant de 400 \$ à 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1886

7) **VARIA**

Aucun point au varia

8) **PROCHAINE RENCONTRE**

- | | |
|------------------------------------|------------------------------|
| • Mercredi 15 avril 2026 | • Mercredi 23 septembre 2026 |
| • Mercredi 20 mai 2026 | • Mercredi 21 octobre 2026 |
| • Mercredi 17 juin 2026 | • Mercredi 18 novembre 2026 |
| • Pas de rencontre en juillet 2026 | • Mercredi 16 décembre 2026 |
| • Mercredi 19 août 2026 | |

9) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Katie Bossé de lever l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1887

Claude H. Pelletier, Président

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier